

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** UFR MEDECINE

**Statut de la formation :** Actualisation

## Formation

Intitulé de la formation : **CONSTRUCTION ET COORDINATION DES PARCOURS DE SANTE**

Responsable pédagogique

Type de formation : Diplôme inter-universitaire

Date du Conseil d'UFR : 2018

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire : Université Lyon 1

Responsable pédagogique : Pr ZAOUI

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel / Distanciel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		30
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Préparer aux fonctions de coordinateur d'appui des parcours de santé.

Permettre à tout professionnel ou acteur de santé d'accéder aux connaissances et compétences nécessaires à la mise en place et à l'animation d'actions de coordination des parcours de santé, notamment dans le domaine des maladies chroniques et de la dépendance et du handicap

Il s'agit de :

- de connaître l'organisation et le fonctionnement du système de santé, en particulier de ses différents acteurs et structures
- maîtriser l'usage de recommandations professionnelles en santé
- connaître les enjeux de la coordination, de l'intégration et des coopérations de l'ensemble des acteurs de santé (ville/hôpital ; sanitaire/médico-social/social)
- développer les compétences en animation et management de la construction et coordination des parcours de santé
- connaître les modalités d'élaboration des plans personnalisés de santé
- maîtriser les outils de partage d'informations entre acteurs de santé
- connaître les conditions de prise en charge et d'accompagnement des patients complexes et en situation de vulnérabilité/précarité
- connaître les divers aspects relatifs à la prise en charge de populations spécifiques en situation complexe (enfants, sujets âgés, polyhandicapés...)

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Tout professionnel ou acteur de santé diplômé (médecin ; pharmacien ; cadre de santé ; infirmière ; kinésithérapeute ; autre soignant ; coordonnateur médical, paramédical, ou social d'une équipe actrice de santé des secteurs sanitaires, médico-social, ou social).

### 2.2 Conditions d'admission

Inscription sollicitée par dépôt d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae, les demandeurs devront avoir au minimum 2 ans d'expérience professionnelle. Les inscrits seront en **formation continue**. Le nombre d'inscription est limité à 30.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Novembre à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 126h

18 jours de cours en modules de 2 ou 3 jours + 10 jours de stage

Nombre d'ECTS : non

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

1. Parcours de santé et organisation du système de santé
2. Coopérations entre acteurs de santé
3. Plans personnalisés de santé
4. Complexité, vulnérabilité, éthique
5. Dispositifs d'évaluation, perte d'autonomie et handicap, santé mentale
6. Partage d'informations en santé
7. Coordinations spécifiques (enfance, pathologies évolutives, handicap...)
8. Construire une équipe d'appui à la coordination
9. Prévention et éducation à/pour la santé

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 10 jours

Période du stage : entre février et avril

Modalité de stage : pouvant être non consécutifs, non rémunéré.

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : oui

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

Obligatoire

Modalités de notation et examens: cas concret écrit + mémoire ou projet pro + soutenance

Absences aux examens :

## **III. Résultats**

### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys :

### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

1. Présentation d'un cas concret de coordination médico-sociale
2. Écrit sur questions de cours
3. Assiduité aux cours et stage

### **Article 7 : Redoublement**

## **IV. Frais de scolarité**

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 2310€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.